

La chasse en forêt domaniale

Chaque année, l'Office national des forêts organise des journées de chasse en forêt domaniale.

Ces journées permettent de réguler les populations de grands animaux et contribuent ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers et la protection des espaces.



Photo : Nathalie Petrel / ONF

Cette régulation est nécessaire pour :

- limiter les accidents avec les véhicules
- réduire les dégâts sur les terrains agricoles
- préserver l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- assurer le renouvellement de la forêt : en effet, en trop grand nombre, les animaux compromettent le renouvellement de la forêt par la consommation répétée des jeunes pousses (abroussement).

Les forêts d'Île-de-France abritent une population de chevreuils, de sangliers, parfois de cerfs qu'il est nécessaire de réguler

Le niveau de la population de cervidés (chevreuils et cerfs) est contrôlé par la chasse. Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

Les sangliers, quant à eux, de plus en plus nombreux, sont une espèce classée nuisible par arrêté préfectoral.

Ils font l'objet d'une pression plus forte de régulation.



Photo : C. Pocachard

Les sangliers, une population à réguler.

Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse : la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), l'ONCFS (Office National de la Chasse et

Communiqué chasse

Le 21 septembre 2018

SAISON 2018- 2019



Exemple de panneau positionné en forêt

de la Faune Sauvage), les DDT (Directions Départementales des Territoires), les Conseils départementaux, les communes, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).

Prudence, action de chasse

En période de chasse, une vigilance accrue est demandée au public : en effet les zones de chasse sont dangereuses pour les usagers de la forêt.

Ainsi, l'ONF invite le public à se tenir informé des dates de chasse en forêt et demande aux usagers **de respecter les consignes de sécurité, notamment de ne pas pénétrer dans les zones chassées** : des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé.



Le calendrier des jours chassés est positionné sur les panneaux en forêt. Exemple de St-Germain

Les bons réflexes à avoir :

- S'informer du calendrier des jours de chasse
- Respecter les consignes de sécurité
- Ne pas pénétrer dans les zones chassées
- Partager la forêt et rester cordial : la forêt est un espace de partage pour différents usagers et acteurs de la forêt.

Le calendrier des jours de chasse est disponible par forêt domaniale sur www.onf.fr